

Révision de l'ombudsman au sujet de propos sur l'électorat juif à l'émission *Le club des ex*, le 29 décembre 2010 au RDI

SOMMAIRE

Les plaignants estiment que l'émission *Le club des ex*, diffusée au Réseau de l'Information (RDI), le 29 décembre 2010, a eu recours à un vieux préjugé antisémite sur les « juifs et l'argent » pour décrire l'électorat juif.

L'opinion exprimée au *Club des ex* sur l'électorat juif était maladroitement formulée et constituait une généralisation. Toutefois, cette opinion doit être replacée dans le contexte plus général de la discussion, et, ce faisant, elle n'apparaît pas susceptible d'alimenter les préjugés antisémites.

LA PLAINTE

J'ai reçu 18 plaintes concernant les propos tenus par M^{me} Liza Frulla dans le cadre de l'émission *Le club des ex* au RDI, diffusée le 29 décembre 2010 :

« (...) Le problème se situe lorsque Madame Frulla a fait allusion à "La communauté Juive puissante à tout point de vue" et pour étayer son affirmation en bonne méditerranéenne d'origine, joignant le geste à la parole, elle a fait le geste de se frotter le pouce et l'index en signe de piastres. Tout le monde a compris le préjugé qui venait de s'exprimer : "les juifs et l'argent".

Je veux bien comprendre que ces paroles malheureuses prononcées par Madame Frulla, joint au gestuelle du signe de piastre par sa main droite, a été exécuté machinalement sans aucune mauvaises intentions. Il n'en reste pas moins que les paroles et le geste ont été faits et prononcés en même temps, et que le tout ne laisse aucun doute à l'expression du plus vieux préjugé antisémite qui a toujours cours en Europe, et ça depuis des siècles sur les Juifs et l'argent.

Ce néfaste préjugé antisémite "des Juifs et l'argent" à été responsable de bien des malheurs pour le peuple Juif depuis des siècles en Europe. Il serait fastidieux d'en faire la longue liste. Mais ce préjugé antisémite est le plus tenace et le plus courant en Europe. Laissez moi vous rappeler quelques exemples qui illustrent les conséquences néfastes que ce préjugé antisémite a provoqué : à commencer par la guerre 1939-1945. La propagande nazie disait à l'époque, " les Juifs vivent du sang de l'Europe " (allusion directe à l'argent et les Juifs). Vous connaissez la suite... (...) » (J.-M. Gélinas)

M^{me} Martine Lanctôt, directrice du Traitement des plaintes et des Affaires générales au service de l'Information, a répondu aux plaignants :

« (...) alors qu'elle faisait une analyse tactique des partis en fonction des élections à venir, que M^{me} Frulla a mentionné que la base des libéraux s'effritait. Elle a souligné que le parti perdait son appui auprès des communautés culturelles qui lui étaient traditionnellement acquises et que les conservateurs faisaient des gains auprès de ces communautés. M^{me} Frulla a alors donné l'exemple de l'électorat juif qui a toujours voté majoritairement libéral et qui pourrait être tenté de changer d'allégeance à la suite des positions fermes des conservateurs en faveur d'Israël. En soulignant que M. Harper "veut attirer l'électorat juif qui est puissant à tout point de vue", M^{me} Frulla visait à rappeler que l'électorat juif est important, tant par son influence que par ses contributions aux partis politiques.

C'est dans ce contexte précis d'analyse de la stratégie électorale que s'inscrivent les propos de M^{me} Frulla. Il est dommage que ses commentaires, sortis de leur contexte, aient été compris dans un sens large, associant tous les juifs à l'argent et au pouvoir. Nul doute que M^{me} Frulla sait très bien que la pauvreté existe aussi dans la communauté juive et que cette communauté n'est pas monolithique. Elle-même issue d'une communauté culturelle, ses deux parents sont Italiens, elle est sensible aux préjugés qui peuvent stigmatiser les minorités culturelles. (...)

Je vous rappelle que l'émission *Le Club des ex* est une émission de débat et d'opinion et que dans le feu d'une discussion à quatre, les choix de mots peuvent ne pas être aussi précis que voulu. Cependant, y voir une forme d'antisémitisme de la part de M^{me} Frulla, comme certains l'ont fait, nous paraît totalement injustifié. (...) »

LA RÉVISION¹

Les normes applicables

M^{me} Liza Frulla est une commentatrice et non une journaliste. Cette ex-ministre libérale a été embauchée par Radio-Canada, il y a trois ans, pour donner son opinion sur l'actualité du jour dans le cadre d'une émission au RDI, *Le club des ex*, qui réunit d'ex-politiciens de différentes tendances.

« **Invités et commentateurs** : Radio-Canada offre dans ses émissions toute une gamme de commentaires et d'opinions sur des sujets importants.

L'équilibre est atteint, avec le temps, grâce à la présentation de perspectives et de points de vue multiples qui reflètent une diversité d'opinions.

Afin que le public puisse pleinement comprendre le point de vue d'un invité ou d'un commentateur, il est important de mentionner ses liens d'association ou d'affiliation, ou encore, ses intérêts particuliers.² »

¹ <http://blogues.radio-canada.ca/ombudsman/>

² http://cbc.radio-canada.ca/docs/policies/journalistic/xml/politiques.asp?pol=232_fr.xml

À titre de commentatrice, M^{me} Frulla n'est pas soumise aux normes journalistiques qui encadrent le travail des journalistes, que ce soit l'équilibre, l'équité ou l'impartialité. On s'attend à ce qu'elle donne son opinion. Cette grande liberté d'expression et les discussions à bâtons rompus entre ex-politiciens font la force du *Club des ex*. Mais même s'il s'agit d'opinions, Radio-Canada demeure en tout temps ultimement responsable de ce qui est dit à l'antenne :

« En choisissant de publier les propos d'une personne, dans un contexte précis, Radio-Canada en assume la responsabilité et les conséquences. (...) »

Dans le cas de commentaires émis par une personne qui exprime honnêtement son opinion, nous veillons à ce que l'opinion soit fondée sur des faits portant sur des questions d'intérêt public. (...) »³

Dans les *Normes et pratiques journalistiques*, en vigueur depuis la fin 2010, on peut également lire :

« Les *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ) s'appliquent au personnel des nouvelles, des actualités et des affaires publiques ainsi qu'aux **contenus d'information** produits, diffusés et mis en ligne par ces équipes. (...) »⁴

L'ensemble du contenu d'une émission comme *Le club des ex*, et donc les opinions exprimées par les ex-politiciens, est soumis à certaines normes. Les *normes* dont il est question ici ne sont pas propres aux journalistes, mais plus universelles :

« **Respect et absence de préjugés** : Nous sommes conscients de notre influence sur la perception de l'auditoire à l'égard des groupes minoritaires ou vulnérables. (...) Nous évitons l'emploi de généralisations et de stéréotypes, de même que toutes images ou tous propos dégradants, offensants ou susceptibles d'alimenter les préjugés (...) »⁵

J'évalue donc si l'opinion exprimée au *Club des ex*, à propos de la « puissance » de l'électorat juif, respecte la norme suivante qui s'applique à tous les contenus d'information.

Les propos en cause

Les propos de M^{me} Frulla doivent être replacés dans leur contexte. L'ex-ministre discutait d'une tendance inquiétante du point de vue des libéraux. On constate un certain glissement du vote des communautés culturelles du Parti libéral vers le Parti conservateur. Ce phénomène a déjà été observé lors de la dernière élection fédérale, le 14 octobre 2008. Selon un sondage Ipsos Reid, réalisé en ligne ce jour-là, les électeurs qui se sont eux-mêmes identifiés comme juifs ont réparti leur vote ainsi : 33 %, PC,

³ http://cbc.radio-canada.ca/docs/policies/journalistic/xml/politiques.asp?pol=23_fr.xml

⁴ http://cbc.radio-canada.ca/docs/policies/journalistic/xml/politiques.asp?pol=5_fr.xml

⁵ http://cbc.radio-canada.ca/docs/policies/journalistic/xml/politiques.asp?pol=249_fr.xml

40%, PLC⁶. Dans la circonscription torontoise de Thornhill, le conservateur Peter Kent a battu la candidate libérale, Susan Kadis, en partie grâce au déplacement du vote des électeurs de confession juive⁷. Les opinions de Liza Frulla sur ce glissement de l'électorat et sur les efforts des conservateurs pour attirer les électeurs des minorités culturelles sont vérifiables. Voici une transcription des propos de l'ex-ministre libérale :

« (...) Ce qui est inquiétant, c'est que les conservateurs ont une base conservatrice. Ils la nourrissent constamment. On peut être à l'aise ou pas à l'aise, mais eux la nourrissent cette base-là conservatrice. Les libéraux, la base, ce qui est inquiétant, peut s'effriter. Les libéraux étaient très forts chez les communautés culturelles, les conservateurs mettent tous leurs efforts au niveau des communautés culturelles, beaucoup, et les politiques conservatrices aussi, parce que les communautés culturelles ont certains, sont beaucoup plus, sont beaucoup plus conservateurs, je dirais socialement. Mariage gay, là, c'est pas bien bien populaire là. Exemple, je vous donne un exemple. Deuxièmement, il y a toute la question du moins de gouvernement, moins de taxes, ça, ça plaît aussi à une certaine base. La loi et l'ordre, ça plaît à une certaine base. Mais les libéraux, eux-autres, les juifs, toute la communauté juive, ça, c'était libéral. Moi, on m'avait dit, c'est dans leur DNA, les juifs d'être libéral. Ben là, toutes les positions que les conservateurs font en faveur d'Israël. Il a été célébrer Hanoukka, la présence du premier ministre, on voit qu'il veut attirer cet électorat juif qui est puissant, et à tout point de vue [M^{me} Frulla se frotte les doigts], à tout point de vue . »

La dernière phrase, celle où il est question de l'électorat juif, puissant à tout point de vue, aurait certainement pu être mieux formulée, de façon à éviter de faire une généralisation. Cette phrase, bien que maladroite, ne peut pas être sortie de son contexte. Il est question ici des efforts du gouvernement conservateur pour attirer les minorités culturelles, notamment la minorité d'origine juive. Ces efforts sont réels. Rappelons-nous les cartes de vœux envoyées par le bureau du premier ministre spécifiquement aux Canadiens de confession juive. Si Liza Frulla prend l'exemple de la communauté juive, c'est que le premier ministre avait célébré un mois auparavant la Hanoukka. Dans ce contexte, M^{me} Frulla souligne l'importance, l'influence de l'électorat juif, et son geste de la main, bien que caricatural ne peut que faire référence, étant donné le contexte, aux contributions que des membres de cette communauté font aux partis politiques.

Selon le recensement de 2006, il y a 315 120 Canadiens d'origine juive, soit un pour cent de la population. Ce petit électorat peut faire une différence dans une poignée de circonscriptions à Montréal et à Toronto. Pour les conservateurs, qui sont minoritaires, les comtés prenables de Toronto sont loin d'être négligeables.

⁶ Référence : *Institute for the Study of Public Opinion and Policy*, Université Wilfrid Laurier : <http://www.wlu.ca/lispop/>

⁷ Article du *Canadian Jewish News* : http://www.cjnews.com/index.php?option=com_content&task=view&id=15570&Itemid=86

Comme tous les citoyens, les électeurs d'origine juive sont soumis aux limites strictes sur les dons individuels. Aucune compilation officielle n'est faite de leurs contributions à la vie politique, mais on sait qu'elles existent. Un exemple : au Québec, en 2005, en pleine controverse sur le financement des écoles juives, on apprenait que le député libéral de D'Arcy-McGee, Lawrence S. Bergman, avait récolté près de 70 000 \$ dans un seul souper-bénéfice auprès de la communauté juive⁸. Autre exemple : on sait également qu'en 2003 un richissime homme d'affaires de confession juive, Gerald Schwartz, a été l'un des plus gros donateurs à la campagne au leadership du libéral, Paul Martin (les campagnes au leadership échappent aux lois sur le financement électoral). Gerald Schwartz et son épouse, Heather Reisman, sont maintenant dans le camp conservateur. Le gouvernement dispose également d'un argument de taille pour courtiser l'électorat juif : l'appui inconditionnel de Stephen Harper à Israël.

Ces anecdotes sont-elles suffisantes pour avancer à l'antenne qu'au fédéral l'électorat juif est puissant à tous les points de vue, en mettant l'accent par un geste des doigts sur ses contributions financières? Si M^{me} Frulla était une journaliste de Radio-Canada, cette généralisation serait inacceptable. En 2011, on ne sait pas si les contributions des électeurs de confession juive aux différents partis sont importantes ou non. Cependant, comme M^{me} Frulla est commentatrice et non journaliste, sa marge de manœuvre est plus grande. Son opinion devrait être basée sur ses observations à l'époque où elle était en politique. Le financement des partis politiques est le nerf de la guerre, et l'esprit communautaire de la minorité juive permet de la mobiliser pour certaines causes. L'ex-ministre a aussi pu être témoin du réseautage efficace dans cette communauté.

Comme l'admet la direction de Radio-Canada, dans le feu d'une discussion à quatre, « les choix de mots peuvent ne pas être aussi précis que voulu ». Des généralisations, il y en a beaucoup dans les émissions d'opinion, et personne ne s'en formalise. Dans cette même lancée, M^{me} Frulla a dit que les minorités culturelles étant plus conservatrices socialement, le mariage gay n'y est pas « bien populaire ». Il s'agit là sans nul doute d'une autre généralisation.

Les approximations et les généralisations qui foisonnent dans cette émission de débats ne font pas souvent l'objet de plaintes à mon bureau. La différence ici tient à l'histoire du peuple juif, et à sa sensibilité particulière à tout ce qui y est relié, notamment le vieux stéréotype antisémite des juifs et de l'argent, qui a contribué à conditionner l'opinion publique avant l'Holocauste. Je suis très sensible à ce douloureux passé et à la vigilance de cette communauté face à l'impact des stéréotypes sur l'opinion publique. Toutefois, je ne pense pas qu'une phrase maladroitement formulée par M^{me} Frulla, dans le contexte d'une discussion sur l'influence électorale des communautés culturelles, va jusqu'à alimenter les préjugés antisémites dans l'auditoire.

⁸ <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/72898/ecoles-juives-charest-se-defend>

Conclusion

L'opinion exprimée au *Club des ex*, le 29 décembre 2010 sur l'électorat juif, était maladroitement formulée et constituait une généralisation. Toutefois, cette opinion doit être replacée dans le contexte plus général de la discussion, et, ce faisant, elle n'apparaît pas susceptible d'alimenter les préjugés antisémites.

Julie Miville-Dechêne
Ombudsman des Services français
Le 24 février 2011